

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 197

8 mars 2000

**SOMMAIRE**

All Properties Ventures S.A., Luxembourg . . . . .	9434	Orco Hotel Group S.A., Luxembourg . . . . .	9453
Ancolie Holding S.A., Senningerberg . . . . .	9455	Orco Property Group S.A., Luxembourg . . . . .	9453
Api S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .	9432	P.F.L. S.A., Luxembourg . . . . .	9426
Bagnadore S.A., Luxembourg . . . . .	9444	Plastiche S.A., Luxembourg . . . . .	9429
Bankpyme Strategic Funds, Sicav, Luxembg . . . . .	9415, 9417	Portrait S.A., Luxembourg . . . . .	9452
Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	9444	Power 100 S.A., Luxembourg . . . . .	9427
Casper Nuet Partners S.A., Senningerberg . . . . .	9454	Racis Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9426
Chefilux S.A., Luxembourg . . . . .	9451	Rafael S.A., Luxembourg . . . . .	9425
Cinkimco S.A., Luxembourg . . . . .	9449	Ribambelle, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9427
Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	9448	Royal Appliance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	9427
Compradore S.A.H., Luxembourg . . . . .	9450	R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A., Luxembourg . . . . .	9428
Deuton S.A., Luxembourg . . . . .	9456	Saint Quentin S.A., Luxembourg . . . . .	9428
Doushan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9452	Selene Participations S.A., Luxembourg . . . . .	9427
Ecupar, Sicav, Luxembourg . . . . .	9450	SFIS, Société Foncière Immobilière du Sud S.A., Luxembourg . . . . .	9430
Epifin S.A., Luxembourg . . . . .	9444	Smet S.A., Luxembourg . . . . .	9428
Frame International S.A., Luxembourg . . . . .	9445	Société Financière Transcontinentale S.A.H., Luxembourg . . . . .	9430
Galux S.A.H., Luxembourg . . . . .	9442	Société Luxembourgeoise de Malterie S.A., Luxembourg . . . . .	9430
G.M.P. Group S.A.H., Luxembourg . . . . .	9448	Soclair Equipements S.A., Luxembourg . . . . .	9449
Golosone Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9449	Soficam S.A., Luxembourg . . . . .	9431
Holding Bergheij S.A., Senningerberg . . . . .	9453	Software International S.A., Luxembourg . . . . .	9431
Ictinos S.A., Luxembourg . . . . .	9452	Sonntag-Clement Armand, S.à r.l., Hesperange . . . . .	9431
Immo-Garpe S.A., Senningerberg . . . . .	9455	Soprolux, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie . . . . .	9431
INT Finance S.A., Luxembourg . . . . .	9447	Soprotec S.A., Differdange . . . . .	9432
Invesco GT Continental European Fund, Luxembourg . . . . .	9417	Souvenance Holding S.A., Senningerberg . . . . .	9455
Jame S.A., Luxembourg . . . . .	9448	Surface Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9445
Jarban S.A., Senningerberg . . . . .	9455	Tavy Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9440
Komaco International Holding S.A., Senningerberg . . . . .	9456	Templeton Global Strategy Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	9445
Komadeux Investments S.A., Senningerberg . . . . .	9454	Transal, S.à r.l., Strassen . . . . .	9440
Larus Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9410, 9412	Transflux S.A., Luxembourg . . . . .	9439
Lion Belgium, Sicav, Luxembourg . . . . .	9443	Tridex A.G., Luxembourg . . . . .	9441
L P A S.A., Luxembourg . . . . .	9456	Vesper, Sicav, Luxembourg . . . . .	9452
Mako S.A., Bettembourg . . . . .	9412, 9415	Viooltje Investering S.A., Luxembourg . . . . .	9441
Marcomard S.A.H., Luxembourg . . . . .	9443	Vita Nostra Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	9441
Marepier S.A., Senningerberg . . . . .	9454	Wallerich-Lux S.A., Dudelange . . . . .	9429
Money Plus, Sicav, Luxembourg . . . . .	9442	Wemaro S.A., Senningerberg . . . . .	9455
Nadha Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9450	Wirly-I.I. S.A., Luxembourg . . . . .	9447
Neige Holding S.A., Senningerberg . . . . .	9454	Wirly-International Investment S.A., Luxembourg . . . . .	9448
Omega International S.A., Senningerberg . . . . .	9454		

**LARUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1518 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 73.028.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of LARUS HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated by deed of the undersigned notary on December 3, 1999, hereafter referred to as «the company».

The meeting is opened at 8.00 p.m.,

by Mr André Elvinger, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg, being in the chair, who appoints as scrutineer Mrs Anne Christine Dölling, counsellor-at-law, residing in Geneva.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Increase of the capital of the company,
- 2) Subscription and acceptance of subscription to the new shares,
- 3) Payment and acceptance of full payment of the new shares by contribution in kind,
- 4) Amendment of Article 5 of the Articles as a result of the above.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The capital be increased by seven million four hundred and two thousand (7,402,000.-) Euros so as to raise it from its present amount of forty thousand (40,000.-) Euros to the amount of seven million four hundred and forty-two thousand (7,442,000.-) Euros by the issue at par value of seven thousand four hundred and two (7,402) new shares of a par value of one thousand (1,000.-) Euros per share.

Thereupon, TILIA HOLDING LIMITED, a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Gran Cayman, represented by Mrs Anne Christine Dölling, counsellor-at-law, residing in Geneva, by virtue of a proxy under private seal dated December 21, 1999, annexed hereto, with the express approval of the present shareholders,

declares to subscribe to the total of the seven thousand four hundred and two (7,402) new shares and to make full payment of the amount of their par value as indicated above, by the contribution of six thousand six hundred and seventy (6,670) class A shares and three thousand three hundred and thirty (3,330) class B shares of TRASLADO B.V., a company with limited liability under the laws of the Netherlands, established and having its registered office at 1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166, this contribution being estimated at seven million four hundred and two thousand (7,402,000.-) Euros.

The company shall have the ownership and the benefit of the shares so contributed as from this day.

*Second resolution*

The subscription and payment in kind by TILIA HOLDING LIMITED is approved and accepted.

*Report of a réviseur d'entreprises*

In accordance with the provisions of articles 26-1 and 32-1 of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, the contribution described above has been the subject of a report by a réviseur d'entreprises, being ERNST & YOUNG S.A., réviseurs d'entreprises, having their registered office at rue Richard Coudenhove Kalergi, L-1359 Luxembourg.

This report, dated 21st December 1999, comprises the following conclusion:

«In our opinion, the method of valuation results in a value which corresponds at least in number and par value to the seven thousand four hundred and two (7,402) shares at a par value of 1,000.- Euros each to be issued.»

The undersigned notary has received the said report of the réviseur d'entreprises which shall remain annexed to this deed as well as a confirmation stating that the six thousand six hundred and seventy (6,670) class A shares and three thousand three hundred and thirty (3,330) class B shares of TRASLADO B.V. being the subject of the contribution have been duly transferred to the name of the company in the register of shareholders of TRASLADO B.V.

*Third resolution*

The first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which states the capital of the company is adjusted to the increase of capital stated above, so as to give it the following wording:

«The capital is fixed at seven million four hundred and forty-two thousand (7,442,000.-) Euros represented by seven thousand four hundred and forty-two (7,442) shares of a par value of thousand (1,000.-) Euros, all fully paid.»

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations and other charges in whatever form which are incurred by the company and charged to it as a result of this deed are estimated at three million one hundred and fifty thousand (3,150,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LARUS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 1999, ci-après désignée par «la société».

L'assemblée est ouverte à 20.00 heures,

sous la présidence de Monsieur André Elvinger, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme scrutateur Madame Anne Christine Dölling, titulaire du brevet d'avocat, demeurant à Genève.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Augmentation du capital social de la société,
- 2) Souscription et acceptation de la souscription aux nouvelles actions,
- 3) Libération et acceptation de la libération intégrale des nouvelles actions par apport en nature,
- 4) Modification de l'article 5 des statuts en conséquence de ce qui précède.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté d'un montant de sept millions quatre cent deux mille (7.402.000,-) Euros pour le porter de son montant actuel de quarante mille (40.000,-) Euros à sept millions quatre cent quarante-deux mille (7.442.000,-) Euros par l'émission à la valeur nominale de sept mille quatre cent deux (7.402) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euros par action.

Sur ce, TILIA HOLDING LIMITED, une société de droit des Iles Cayman, avec siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Gran Cayman,

représentée par Madame Anne Christine Dölling, titulaire du brevet d'avocat, demeurant à Genève,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 décembre 1999, ci-annexée,

de l'accord exprès des actionnaires actuels,

déclare souscrire à la totalité des sept mille quatre cent deux (7.402) nouvelles actions et les libérer intégralement pour le montant de leur valeur nominale ci-dessus indiquée, par l'apport en nature de six mille six cent soixante-dix (6.670) actions de la classe A et trois mille trois cent trente (3.330) actions de la classe B de TRASLADO B.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à 1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166, cet apport étant estimé à sept millions quatre cent deux mille (7.402.000,-) Euros.

La société aura la propriété et le bénéfice des actions apportées à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

La souscription et la libération en nature par TILIA HOLDING LIMITED est approuvée et acceptée.

*Rapport d'un réviseur d'entreprises*

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport visé ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir ERNST & YOUNG S.A., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à rue Richard Coudenhove Kalergi, L-1359 Luxembourg.

Ce rapport, daté du 21 décembre 1999, conclut comme suit:

«A notre avis, la méthode d'évaluation résulte dans une valeur, laquelle correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des sept mille quatre cent deux (7.402) actions d'une valeur nominale de 1.000,- Euros chacune à émettre.»

Il a été remis entre les mains du notaire instrumentant le rapport prévisé du réviseur d'entreprises, lequel restera annexé aux présentes, ainsi qu'une confirmation dont il résulte que les six mille six cent soixante-dix (6.670) actions de la classe A et trois mille trois cent trente (3.330) actions de la classe B de TRASLADO B.V. faisant l'objet de l'apport ont été dûment transférées au nom de la société dans le registre des actionnaires de TRASLADO B.V.

*Troisième résolution*

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts, contenant le capital social de la société, est adapté à l'augmentation de capital intervenue, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept millions quatre cent quarante-deux mille (7.442.000,-) Euros représenté par sept mille quatre cent quarante-deux (7.442) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euros, toutes entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois millions cent cinquante mille (3.150.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Elvinger, A. Ch. Dölling, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1999, vol. 121S, fol. 77, case 9. – Reçu 2.985.959 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

R. Neuman.

(03529/226/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2000.

**LARUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1518 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.018.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

(03530/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2000.

**MAKO S.A., Société Anonyme,**

**(anc. MAKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R. C. Luxembourg B 22.208.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Georges Larosch, directeur, demeurant à Crauthem, 24, rue de Hellange,

2.- La société DIATEC, S.à r.l., avec siège social à Crauthem, 24, rue de Hellange,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Georges Larosch, préqualifié.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAKO, S.à r.l., avec siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 novembre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 344 du 19 décembre 1984, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 30 août 1985, publié au Mémorial C, numéro 292 du 10 octobre 1985, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 6 août 1990, publié au Mémorial C, numéro 41 du 2 février 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 avril 1991, publié au Mémorial C, numéro 370 du 8 octobre 1991, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 28 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 545 du 12 novembre 1993.

La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 22.208.

II.- Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.500.000,-), représenté par sept cents (700) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) Monsieur Georges Larosch, préqualifié, six cents parts sociales . . . . . 600

2) la société DIATEC, S.à r.l., préqualifiée, cent parts sociales . . . . . 100

Total: sept cents parts sociales . . . . . 700

III.- Les comparants préqualifiés, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société à responsabilité limitée MAKO, S.à r.l. en une société anonyme, à compter de ce jour, qui sera dorénavant dénommée MAKO S.A.

Le capital social de la société étant maintenu à trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.500.000,-), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, chaque associé recevra une action de la société anonyme pour une part sociale de l'ancienne société à responsabilité limitée.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Il résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur, en date du 22 décembre 1999, que la valeur de la société MAKO, S.à r.l., transformée en société anonyme, est au moins égale au montant du capital social actuel, soit trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.500.000,-).

Le prédit rapport conclut comme suit:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la transformation de MAKO en société anonyme.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

H.R.T. REVISION, S.à r.l.  
D. Ransquin»

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant agissant ès dites qualités et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide d'arrêter comme suit les statuts qui régiront la société sous sa forme nouvelle de société anonyme:

**«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAKO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la location et le commerce de matériel et de fournitures pour l'industrie et le génie civil, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.500.000,-), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont au porteur, sauf les cas pour lesquels la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.



**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à quatorze (14.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

La première assemblée générale annuelle se tiendra en deux mille.»

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière de toutes choses relatives à son mandat à la gérance de la société à responsabilité limitée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs les personnes suivantes, à savoir:

- a) Monsieur Georges Larosch, préqualifié,
  - b) Madame Monique Fischer, épouse de Monsieur Georges Larosch, employée privée, demeurant à Crauthem, 24, rue de Hellange,
  - c) Mademoiselle Sandra Larosch, étudiante, demeurant à Crauthem, 24, rue de Hellange.
- Les mandats des administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

*Cinquième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes, Monsieur Ernest Brandenburger, maître-paysagiste, demeurant à Bergem, 57, Grand-rue.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

IV.- Le notaire instrumentant constate, conformément à l'article 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales que les conditions posées par l'article 26 de la même loi sont remplies.

V.- Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 80.000,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée en une langue de lui connue au comparant agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: G. Larosch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2000, vol. 121S, fol. 91, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2000.

T. Metzler.

(06176/222/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

**MAKO S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. MAKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**  
 Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.  
 R. C. Luxembourg B 22.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2000.

T. Metzler.

(06177/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

**BANKPYME STRATEGIC FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.534.

L'an deux mille, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois soumise au régime des Sociétés d'Investissement à Capital Variable («SICAV») BANKPYME STRATEGIC FUNDS, SICAV, avec siège social à Luxembourg, 7, boulevard Joseph II,

constituée sous la dénomination de MULTIEUROPE suivant acte reçu par le notaire soussigné le 8 janvier 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 96 du 1<sup>er</sup> mars 1993, modifiée avec adoption de la dénomination de BANKPYME MULTIEUROPE suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 14 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 117 du 24 février 1998, modifiée avec adoption de sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 25 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 395 du 1<sup>er</sup> juin 1999 et modifiée, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 12 novembre 1999, en voie de publication au Mémorial C,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.534.

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Daniel Jané Checa, employé de banque, demeurant à Remich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Gelhay, employé de banque, demeurant à Halanzy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Leoni, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Autorisation dans les statuts d'émettre des actions fractionnaires nominatives avec modification des articles suivants:

a) Modifier l'article 6 des statuts par l'insertion d'un nouveau quatrième paragraphe qui prendra la teneur suivante:

«Si le paiement fait par un souscripteur aboutit à l'émission de fractions d'actions nominatives, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des fractions d'actions nominatives. Dans ce cas, cette fraction sera inscrite au registre des actionnaires. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.»

Les actuels quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes deviennent les cinquième, sixième, septième et huitième paragraphes.

b) Modifier l'article 11 des statuts comme suit:

«Les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société sont régis par les dispositions légales en la matière.

Toute action, quelle que soit la classe ou la catégorie d'actions à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans cette classe ou catégorie d'actions, donne droit à une voix.

Les fractions d'actions nominatives ne confèrent pas, à leur détenteur, de droit de vote à concurrence de cette fraction mais donneront droit, dans les conditions à déterminer par la société, à un prorata de dividendes.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télex ou par tout autre moyen de télécommunication écrit, une autre personne comme son mandataire.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.»

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions actuellement en circulation sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour. Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts par l'insertion d'un nouveau quatrième paragraphe qui aura la teneur suivante:

«Si le paiement fait par un souscripteur aboutit à l'émission de fractions d'actions nominatives, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des fractions d'actions nominatives. Dans ce cas, cette fraction sera inscrite au registre des actionnaires. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.»

Les actuels quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes deviennent les cinquième, sixième, septième et huitième paragraphes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit :

«Les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société sont régis par les dispositions légales en la matière.

Toute action, quelle que soit la classe ou la catégorie d'actions à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans cette classe ou catégorie d'actions, donne droit à une voix.

Les fractions d'actions nominatives ne confèrent pas, à leur détenteur, de droit de vote à concurrence de cette fraction mais donneront droit, dans les conditions à déterminer par la société, à un prorata de dividendes.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télex ou par tout autre moyen de télécommunication écrit, une autre personne comme son mandataire.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.



Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs (LUF 50.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. Jané Checa, J.-M. Gelhay, R. Leoni, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 février 2000.

T. Metzler.

(09169/222/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

**BANKPYME STRATEGIC FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 février 2000.

T. Metzler.

(09170/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

**INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND,  
(anc. GT EUROPE FUND).**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.108.

In the year nineteen hundred and ninety-nine, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of GT EUROPE FUND (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C. Luxembourg B 21.108), incorporated under the name of GT EUROPE FUND by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on the 6th January 1984, published in the Mémorial, Recueil Special C (the «Mémorial») of 10th January, 1984. The Articles were amended for the last time by a deed of the notary Edmond Schroeder on 6th December 1996, published in the Mémorial of 22nd January, 1997.

The meeting was opened at 15.15 p.m. with Mr Martin Bock, employé de banque, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Miss Nathalie Caria, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Manuèle Biancarelli, lawyer, Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the extraordinary general meeting convened for 8th November, 1999 could not validly deliberate for lack of quorum, and that the present extraordinary general meeting was reconvened by notices containing the agenda sent on 10th November, 1999 to shareholders and published in the Mémorial and Luxemburger Wort on 12th November and 1st December, 1999.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders have been initialled ne varietur by the appearing party. Evidence of these proxies has been provided to the notary.

III. That it appears from the attendance list that 281,026.634 of the 2,405,796.31 shares in issue are represented at the meeting; and

IV. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda which is to amend the Articles of Incorporation in the following manner:

1. amendment to article 1 to change the name of the Company to INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND;

2. addition to the current first paragraph of article 4 of the words «wholly-owned» before the word «subsidiaries»;

3. deletion of the first two sentences from the current sixth paragraph of article 5 and addition to article 5 of the possibility for the Board of Directors to decide about the compulsory redemption of a class of shares if the net asset

value of the shares of such class falls below 5 million United States Dollars or for other compelling reasons and of the possibility for shareholders in a class to decide consolidation or split of Shares;

4. amendment of article 6 by deleting the current second paragraph regarding the issue of a confirmation of holding for registered shares, and by providing for certification of shares by statements of account;

5. Deletion of the current third paragraph of article 6 referring to several certificates for one registered holding and delivery of temporary share certificates;

6. amendment to the current fourth paragraph of article 6 to delete the reference to share certificates in registered form and the period of delivery, and to insert the reference to confirmation of shareholding;

7. insertion in article 6 of a paragraph regarding the prescription period for dividends;

8. deletion from the current eighth paragraph of article 6 of the reference to the delivery of certificates or other instruments of transfer satisfactory to the Company;

9. insertion of a wording as penultimate paragraph of article 6 providing for the event of joint ownership, bare ownership and usufruct;

10. insertion of a wording to the end of article 6 whereby the Company may pay redemption proceeds, distributions and other payments to the first registered holder «whom the Company may consider to be representative of all joint holders»;

11. deletion of the text of article 7 and addition of a new text providing that in case of loss or mutilation of existing registered share certificates, such loss or mutilation will be noted and shareholders shall obtain statements of account;

12. deletion in sub-paragraph (c) 1. and 3. of article 8 of the references to registered shares certificates, and change in the last paragraph of article 8 of the definition of a US person;

13. amendment of article 10 to correct the time of the annual general meeting to 3.00 p.m. on the third Friday of the month of June;

14. inclusion in article 11 of a sentence that signed proxy forms of shareholders shall be deemed valid for reconvened shareholders' meetings unless revoked;

15. deletion from article 13 of the current second paragraph referring to a majority of directors residing outside the UK;

16. amendment of article 14 to delete all references to the necessity for the majority of directors or members of committees to be non-resident of the United Kingdom and to the prohibition of a meeting being held in the United Kingdom, to add that in the case of using teleconference means at a board meeting the vote is confirmed in writing;

17. amendment of article 16 to include in the current second paragraph a reference to part I of the Law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings;

18. amendment of article 16 by inclusion in the current last paragraph of the word «wholly-owned» before the words «subsidiaries»;

19. replacement in the current last paragraph of article 17 of the reference to LGT Group by the reference to AMVESCAP PLC;

20. amendment of article 19 to provide for delegation to signatories acting either jointly or individually;

21. deletion from the current second paragraph of article 21 of the reference to «certificate» and insertion in the same sentence of a reference to the relevant class of shares and to applicable redemption or deferred sales charges to be deducted from the net asset value;

22. deletion from the current second paragraph of article 21 of the reference to the delivery of certificate or certificates;

23. inclusion in the third paragraph of article 21 of a provision stating the payment of redemption proceeds may be effected in any freely convertible currency and addition in the same paragraph of article 21 of a provision stating that the circumstances of any application for redemption shall be publicised in the sales documents;

24. deletion of the current fifth paragraph of article 21;

25. insertion of the wording «as described in the sales documents» at the end of the current seventh, tenth and thirteenth paragraphs of article 21;

26. amendment of the current eleventh paragraph of article 21 to provide for a deferral of redemptions decided by the board of directors;

27. replacement in article 23 A. d) of Dealing Day by Valuation Point and deletion of the point A. f) of article 23 and renaming of the two following points;

28. insertion of a new paragraph 3) in sub-paragraph A. of article 23 providing for the valuation of investments both listed on a stock exchange and dealt in by market makers outside the stock exchange, and renumbering of the following paragraphs accordingly;

29. addition to the last sentence of sub-paragraph A in article 23 of a reference to the generally accepted valuation principles and procedures;

30. amendment of article 23 by rewording sub-paragraph B. d) making specific reference to provisions for liquidation expenses;

31. deletion of the current second paragraph of article 23 and rewording of the provisions relating to the management of each share class through a common portfolio by inserting a new sub-paragraph C. to article 23 providing for detailed rules determining the Net Asset Value of the common portfolio to be allocated to each class of shares, and renaming of the current sub-paragraph C. to D.,

32. amendment of article 24 to provide that the price per share at which shares will be offered will be the net asset value of the relevant class of shares plus dealing charges and/or commissions as provided by the sales documents, deletion of the reference to the concept of «offer price», deletion of the maximum figure of those charges and commissions, deletion of the sentence relating to remuneration of agents acting in the placing of the shares and inclusion of

wording to provide that subscriptions in kind «shall be authorised under conditions set forth by Luxembourg law and as described in the sales documents»;

33. amendment of article 26 to authorise the Board to decide about automatic reinvestment of dividends;

34. deletion of the current first paragraph of article 27 relating to the management agreement entered into by the Fund.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolution:

*Single resolution*

The shareholders unanimously resolve to amend the Articles of Incorporation of the Company as follows:

1. The name of the Company shall be changed from GT EUROPE FUND to INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND.

2. The second sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation shall start by: «Wholly-owned subsidiaries.»

3. The current sixth paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to read as follows:

«The general meeting of shareholders of a class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such class.

The board of directors may decide to proceed to the compulsory redemption of a class of shares if the Net Asset Value of the shares of such class falls below the amount of United States Dollars 5,000,000 or such other amount as may be determined by the board of directors, in the light of the economic or political situation relating to the class concerned, or if any economic or political situation would constitute a compelling reason for such redemption.

The decision of the compulsory redemption will be published by the Company prior to the effective date of the liquidation, and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of such redemption.

4. The second paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall be replaced by the following wording:

«The Company may issue statements of account to certify holdings of shareholders, which shall constitute extracts of the Register of Shareholders.

5. The current third paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall be deleted.

6. The last words «or registered form within 14 days» of the current fourth paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall be replaced by the following wording: «form or a confirmation of his shareholding».

7. It shall be added as fifth paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation a paragraph regarding the prescription period for dividends reading as follows:

«A dividend declared but not claimed on a share, within a period of six years from the payment notice given thereof, cannot thereafter be claimed by the holder of such share and shall be forfeited and revert to the Company.»

8. The wording «delivering the Certificate or Certificates to the Company along with other instruments of transfer, satisfactory to the Company or by» shall be deleted from the current eighth paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation.

9. The following paragraph shall be added as penultimate paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation:

«The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners or bare owners and usufructuaries vis-à-vis the Company.

10. The wording «whom the Company may consider to be representative of all joint holders» shall be added in the last paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation after «registered holder only».

11. The text of Article 7 of the Articles of Incorporation shall be replaced by the following wording:

«In case of loss or mutilation of a registered share certificate, the Company shall note such loss or mutilation in its records and shareholders shall obtain statements of account as provided in Article six hereof.»

12. The third sentence of Article 8 c) 1) of the Articles of Incorporation shall be deleted as well as the wording «upon surrender of the Share Certificate or Certificates, if any, representing the shares specified in such notice» and «upon effective surrender of the Share Certificate or Certificates as aforesaid» in Article 8 c) 3) of the Articles of Incorporation and the last paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to read as follows:

«Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended («the 1933 Act») or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The board of directors shall define the word «U.S. person» on the basis of these provisions and publicise this definition in the sales documents of the Company.

13. The time of the annual general meeting of shareholders shall be corrected from 3.30 to 3.00 p.m. in article 10 of the Articles of Incorporation.

14. The following sentence shall be added to the current second paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation:

«Such proxy shall be deemed valid, provided it is not revoked, for any reconvened meeting.»

15. The second paragraph of Article 13 of the Articles of Incorporation shall be deleted.

16. It shall be added, after the word «proxy» of the current fifth paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation, the following wording «or by using teleconference means, provided that in such latter event his vote is confirmed in writing.», and the words «and only if the majority of the directors so present or represented are persons not resident in the United Kingdom» in the current seventh paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation as well as the second part of the last paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation starting «with provided that no delegations» shall be deleted.

17. It shall be added to the current second paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation the following wording after the word «Company»:

«in accordance with Part I of the Law of 30th March, 1988 regarding collective investment undertakings.»

18. It shall be added in the last paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation the words «wholly-owned» twice before the word «subsidiaries».

19. The reference to «LGT Group» in the last paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation shall be replaced by the reference to «AMVESCAP Plc».

20. Art. 19 of the Articles of Incorporation should be amended so as to read as follows:

«The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the joint or individual signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the board of directors.»

21. and 22. The second paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to read as follows:

«Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company. The redemption price shall be paid not later than 10 bank business days after receipt of correct renunciation documentation and such other documentation as requested by the Company and shall be equal to the Net Asset Value for the relevant class of shares as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof less any applicable deferred sales or redemption charges as the sales documents may provide. Any such request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.»

23. The wording «Payment of redemption proceeds may be effected in any freely convertible currency as disclosed in the sales documents.» shall be added as second sentence in the current third paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation and the words «will be publicized» in the current third sentence of the third paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation shall be replaced by the words «as well as the circumstances of its application will be publicised».

24. The current fifth paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation shall be deleted.

25. The wording «as described in the sales documents» shall be added at the end of the last sentence of each of the current seventh, tenth and thirteenth paragraphs of Article 21 of the Articles of Incorporation.

26. It shall be added at the end of the last sentence of the current eleventh paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation the following wording: «for such period as permits sufficient of the assets of the Company to be disposed of in order to meet such redemption requests.»

27. The reference to «Dealing Day» in Article 23 of the Articles of Incorporation, section A. d) shall be replaced by the reference to «Valuation Point» and section A. f) shall be deleted with the renaming of the two following points.

28. It shall be added a new point 3) in section A. of Article 23 of the Articles of Incorporation, with the renaming of the following points and the reference to point 3) in current point 4), and which shall have the following content:

«3) Where investments of the Company are both listed on a stock exchange and dealt in by market makers outside the stock exchange on which the investments are listed, then the directors will determine the principal market for the investments in question and they will be valued at the latest available price in that market.»

29. It shall be added in the last paragraph of section A. of Article 23 of the Articles of Incorporation after the words «some other methods» the following wording: «, in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.»

30. Art. 23 of the Articles of Incorporation, section B. d) shall be amended so as to read as follows:

«d) an appropriate provision for future taxes based on net assets to the Valuation Point, as determined from time to time by the Company, and other provisions if any authorised and approved by the board of directors covering among others liquidation expenses and;»

31. The second paragraph of Article 23 of the Articles of Incorporation shall be deleted and a new section C. shall be added, with the renaming of the current section C. to section D., with the following content:

«C. The net assets of the Company shall mean the assets of the Company as hereinabove defined less the liabilities as hereinabove defined on the Valuation Point on which the Net Asset Value of shares is determined. There may be different classes of shares which may be subject to different levels of fees and expenses and for the benefit of which the Company may enter into specific contracts, hold specific assets all with specific liabilities.

The entitlement of each share class which is issued by the Company will change in accordance with the rules set out below. Assets and liabilities which are class specific are accounted for separately from the portfolio which is common to all share classes.

The portfolio which shall be common to each of the share classes which shall be allocable to each class of shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of class specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied mutatis mutandis.

The percentage of the net asset value of the common portfolio to be allocated to each class of shares shall be determined as follows:

1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each share class shall be in proportion to the respective number of the shares of each class at the time of the first issuance of shares of a new class;

2) the issue price received upon the issue of shares of a specific class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant share class;

3) if in respect of one share class the Company acquires specific assets or pays class specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other share classes) or makes specific distributions or pays the

redemption price in respect of shares of a specific class, the proportion of the common portfolio attributable to such class shall be reduced by the acquisition cost of such class specific assets, the specific expenses paid on behalf of such class, the distributions made on the shares of such class or the redemption price paid upon redemption of shares of such class;

4) the value of class specific assets and the amount of class specific liabilities are attributed only to the share class or classes to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the Net Asset Value per share of such specific share class or classes.»

32. Art. 24 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to read as follows:

«**Art. 24.** Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold shall be the Net Asset Value of the relevant class of shares as hereinabove defined plus such dealing charge and/or commission as the sale documents may provide. The price so determined shall be payable not later than 5 bank business days after the date on which the applicable Net Asset Value was determined. The board of directors is authorised to accept request for subscription in kind under the conditions set forth by Luxembourg law and as described in the sales documents.»

33. It shall be added to Article 26 of the Articles of Incorporation an ultimate paragraph with the following content:

«The board of directors may decide that dividends be automatically reinvested unless a shareholder elects for receiving payment of dividends. However, no dividends will be distributed if their amount is below 50 United States Dollars (50 USD) or such other amount to be determined by the board from time to time and published in the sales documents of the Company.»

34. The first paragraph of Article 27 of the Articles of Incorporation shall be deleted.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société GT EUROPE FUND, (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 21.108), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 6 janvier 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, (le «Mémorial») du 10 janvier 1984. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire Edmond Schroeder le 6 décembre 1996, par acte publié au Mémorial le 22 janvier 1997.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures.

L'assemblée est présidée par Monsieur Martin Bock, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Mademoiselle Nathalie Caria, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Madame Manuèle Biancarelli, avocat, Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 8 novembre 1999 n'a pas pu délibérer valablement pour cause de manque de quorum, et que la présente assemblée générale extraordinaire a été reconvoquée par un avis contenant l'ordre du jour envoyé aux actionnaires le 10 novembre 1999 et publié au Mémorial et au Luxemburger Wort les 12 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1999.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés ont été paraphées ne varietur par les comparants. Preuve de ces procurations a été fournie au notaire.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que parmi les 2.405.796,31 actions émises, 281.026,634 actions seront représentées à l'assemblée.

IV. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'ordre du jour suivant:

1. modification de l'article 1. afin de changer le nom de la société en INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND;

2. ajout dans le premier paragraphe actuel de l'article 4. des mots «entièrement détenues» après le mot «filiales»;

3. suppression des deux premières phrases du sixième paragraphe actuel de l'article 5. et ajout à l'article 5. de la possibilité pour le conseil d'administration de décider du rachat obligatoire d'une classe d'actions si la valeur nette d'inventaire des actions de cette classe devient inférieure à 5.000.000 de dollars des Etats-Unis ou pour d'autres raisons impératives, et de la possibilité pour les actionnaires d'une classe de décider de la consolidation ou du split des actions;

4. modification de l'article 6. par la suppression du deuxième paragraphe actuel concernant l'émission d'une confirmation de détention pour les actions nominatives, et par la prévision de la certification des actions par des relevés de compte;



5. suppression du troisième paragraphe actuel de l'article 6. se référant à plusieurs certificats pour une détention nominative et à la délivrance de certificats temporaires;
6. modification du quatrième paragraphe actuel de l'article 6. par la suppression de la référence aux certificats d'actions nominatives et de la période de délivrance, et par l'insertion de la référence à la confirmation de détention;
7. insertion à l'article 6 des statuts d'un paragraphe relatif à la période de prescription des dividendes;
8. suppression dans le huitième paragraphe actuel de l'article 6. de la référence à la délivrance de certificats ou autres instruments de transfert satisfaisants pour la Société;
9. insertion d'un avant-dernier paragraphe à l'article 6. prévoyant la propriété conjointe, la nue-propriété et l'usufruit des actions;
10. insertion d'un texte à la fin de l'article 6 prévoyant que la Société peut payer les produits de rachat, de distribution et autres paiements au premier détenteur enregistré «que la Société considère comme étant le représentant des détenteurs joints»;
11. Remplacement du texte de l'article 7 des statuts par un paragraphe disposant que, en cas de perte ou de détérioration de certificats d'actions nominatives, une telle perte ou détérioration sera notée et les actionnaires obtiendront des extraits de compte;
12. suppression dans le sous-paragraphe c) 1. et 3. de l'article 8. des références aux certificats d'actions nominatives et modification de la définition d'une personne des Etats-Unis dans le dernier paragraphe de l'article 8.;
13. modification de l'article 10 pour corriger l'heure de l'assemblée générale annuelle à 15.00 heures le second vendredi du mois de juin;
14. ajout à l'article 11. d'une phrase selon laquelle, à moins qu'elle ne soient révoquées, les procurations signées par les actionnaires sont considérées comme valables pour les assemblées d'actionnaires reconvoquées;
15. suppression au deuxième paragraphe actuel de l'article 13 de la référence à une majorité d'administrateurs résidant en dehors du Royaume-Uni;
16. modification de l'article 14. afin de supprimer les références à la nécessité d'avoir une majorité d'administrateurs ou membres de comités non-résidents du Royaume-Uni et en supprimant l'interdiction de la tenue d'une réunion à l'intérieur du Royaume-Uni et, ajout de la prévision qu'en cas d'un conseil d'administration tenu par les moyens de la téléconférence, le vote est confirmé par écrit;
17. modification de l'article 16 afin d'insérer dans le deuxième paragraphe actuel une référence à la partie I de la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif;
18. modification de l'article 16. par l'insertion dans le dernier paragraphe actuel des mots «entièrement détenues après les mots «filiales»;
19. remplacement dans le dernier paragraphe actuel de l'article 17. de la référence au Groupe LGT par la référence à AMVESCAP Plc;
20. modification de l'article 19. afin de prévoir la délégation de la signature à des personnes agissant soit individuellement, soit conjointement;
21. suppression dans le deuxième paragraphe actuel de l'article 21. de la référence au «certificat» et insertion dans la même phrase des références à la classe d'actions concernée et aux commissions de rachat ou de vente applicables à déduire de la valeur nette d'inventaire;
22. suppression dans le deuxième paragraphe actuel de l'article 21. de la référence à la délivrance de certificat ou certificats;
23. insertion dans le troisième paragraphe actuel de l'article 21. d'une disposition prévoyant que le paiement des produits de rachat peut être effectué dans toute devise librement convertible et ajout dans le même paragraphe de l'article 21 d'une disposition prévoyant que les circonstances de toutes demandes de rachat doivent être publiées dans les documents de vente;
24. suppression du cinquième paragraphe actuel de l'article 21;
25. insertion des mots «tel que décrit dans les documents de vente» à la fin des septième, dixième et treizième paragraphes actuels de l'article 21.;
26. modification du onzième paragraphe actuel de l'article 21. afin de prévoir un retard dans le paiement des produits de rachat décidé par le conseil d'administration;
27. remplacement à l'article 23 A. d) des mots «date de la transaction» par les mots «date d'évaluation» et suppression du point A. f) de l'article 23., suivie de la renumérotation des deux points suivants;
28. insertion d'un nouveau point 3) dans le sous-paragraphe A. de l'article 23. prévoyant l'évaluation d'investissements cotés sur une bourse et négociés par des teneurs de marchés en dehors de la bourse, et renumérotation subséquente des paragraphes suivants;
29. ajout à la dernière phrase du sous-paragraphe A. de l'article 23., d'une référence aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés;
30. modification de l'article 23. en reformulant le sous-paragraphe B. d) pour faire une référence spécifique aux provisions pour les dépenses de liquidation;
31. suppression du deuxième paragraphe actuel de l'article 23. et reformulation des dispositions concernant la gestion de chaque classe d'actions au travers d'un portefeuille commun en insérant un nouveau sous-paragraphe C. dans l'article 23. qui prévoit des règles détaillées de la détermination de la valeur nette d'inventaire de ce portefeuille commun devant être allouée à chaque classe d'actions, et renumérotation du sous-paragraphe C. actuel en sous-paragraphe D.;
32. modification de l'article 24. afin de prévoir que le prix par action auquel les actions sont offertes doit être la valeur nette d'inventaire de la classe d'actions concernée plus des commissions de transaction et/ou des commissions telles que prévues par les documents de vente, suppression de la référence au concept de «prix d'offre et d'achat», suppression des montants maximums de ces charges et commissions, suppression de la phrase relative à la rémunération des agents

agissant dans le placement d'actions et insertion d'un texte prévoyant que les souscriptions en nature «doivent être autorisées conformément aux conditions établies par la loi luxembourgeoise et telles que définies dans les documents de vente»;

33. modification de l'article 26. afin d'autoriser le conseil d'administration à décider du réinvestissement automatique des dividendes;

34. suppression du premier paragraphe actuel de l'article 27. relatif à la convention de gestion dans laquelle s'est engagée la Société.

L'assemblée Générale, après avoir délibéré, prend la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier les statuts de la Société de la manière suivante:

1. Le nom de la Société est changé de GT EUROPE FUND en INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND.

2. La deuxième phrase de l'article quatre des statuts doit se lire de la manière suivante:

«Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des filiales entièrement détenues, succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Le paragraphe 6. actuel de l'article cinq des statuts sera remplacé par le texte suivant:

«L'assemblée générale des actionnaires d'une classe, décidant à la majorité simple, peut procéder à la consolidation ou au split des actions de cette classe.

Le conseil d'administration peut décider de procéder au rachat obligatoire d'une classe d'actions si la valeur nette d'inventaire des actions de cette classe devient inférieure à l'équivalent du montant de 5 millions de dollars des Etats-Unis ou tout autre montant tel que déterminé par le conseil d'administration, à la lumière de la situation économique et politique relativement à la classe concernée, ou si une quelconque situation économique et politique constitue une raison impérative de rachat. La décision du rachat obligatoire sera publiée par la Société préalablement à la date à laquelle sera effectuée la liquidation, et la publication indiquera les raisons et procédures d'un tel rachat.»

4. La deuxième phrase de l'article six des statuts doit être supprimée et remplacée par le texte suivant:

«La Société peut émettre des relevés de compte pour certifier les détentions des actionnaires, ces relevés constituant des extraits du registre des actionnaires.»

5. Le troisième paragraphe actuel de l'article six des statuts doit être supprimé.

6. Les derniers mots «ou sous forme nominative dans les quatorze jours qui suivent» du troisième paragraphe actuel de l'article six des statuts doivent être remplacés par les mots suivants: «ou une confirmation de son actionnariat».

7. Il doit être ajouté un cinquième paragraphe à l'article six des statuts relatif à la période de prescription des dividendes et ayant la teneur suivante:

«Un dividende déclaré mais non réclamé sur une action, dans une période de 6 ans à compter de la notification de paiement correspondante, ne peut pas être réclamé par la suite par la détenteur de cette action et sera forclus, le dividende revenant alors à la Société.»

8. Le texte «la remise à la Société du ou des certificats, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou par» doit être supprimé du huitième paragraphe actuel de l'article six des statuts.

9. Le texte suivant doit être ajouté comme avant-dernier paragraphe à l'article six des statuts:

«La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nus-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.»

10. Les mots «que la Société peut considérer comme représentant tous les actionnaires conjoints» doivent être ajoutés au dernier paragraphe de l'article six des statuts après les mots «premier actionnaire nominatif seulement».

11. Le texte de l'article sept des statuts doit être remplacé par le texte suivant:

«En cas de perte ou de détérioration d'un certificat d'action nominative, la Société note une telle perte ou détérioration dans ses registres et les actionnaires obtiendront des relevés de compte tel que prévu à l'article six des statuts ci-dessus.»

12. La troisième phrase de l'article huit c) 1) des statuts doit être supprimée ainsi que les mots «contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat, s'ils ont été émis.» et «contre remise des certificats, qui ont été émis.», et le dernier paragraphe de l'article huit de statuts doit être modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisé dans les présents statuts, aura la même signification que dans la réglementation S, telle que modifiée de temps en temps, du Securities Act des Etats-Unis datant de 1933 tel que modifié («1933 Act») ou comme dans toute autre réglementation ou loi qui aura application aux Etats-Unis d'Amérique et qui, dans le futur, remplacerait la réglementation S ou le 1933 Act. Le conseil d'administration définit le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» sur la base de ces dispositions et publie cette définition dans les documents de vente de la Société.»

13. L'heure de l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être corrigée de 15.30 heures à 15.00 heures dans l'article dix des statuts.

14. La phrase suivante doit être ajoutée au second paragraphe actuel de l'article onze des statuts:

«Une telle procuration doit être considérée comme valable, sous réserve qu'elle ait été révoquée, pour toute assemblée reconvoquée.»

15. Le second paragraphe de l'article treize des statuts doit être supprimé.

16. Il doit être ajouté, après le mot «mandataire» du cinquième paragraphe actuel de l'article quatorze des statuts, les mots «ou par l'usage des moyens de la téléconférence, à condition que dans ce cas, son vote soit confirmé par écrit.»

et les mots «et seulement si la majorité des administrateurs ainsi présents ou représentés sont des personnes non-résidentes au Royaume-Uni» doivent être supprimés du septième paragraphe actuel de l'article quatorze ainsi que la deuxième partie du dernier paragraphe de l'article quatorze des statuts, commençant par «sous condition qu'aucune délégation».

17. Il doit être ajouté au second paragraphe actuel de l'article seize des statuts le texte suivant après le mot «Société»: «Conformément à la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.»

18. Il doit être ajouté au dernier paragraphe de l'article seize des statuts les mots «entièrement détenues» après les mots «filiales».

19. La référence au groupe «LGT» dans le dernier paragraphe de l'article dix-sept des statuts doit être remplacée par la référence à «AMVESCAP PLC».

20. L'article dix-neuf des statuts doit être modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«**Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.»

21. et 22. Le second paragraphe actuel de l'article vingt et un des statuts doit être modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de toute ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard 10 jours bancaires ouvrables après réception du document correct de renonciation et tout autre document requis par la Société, et sera égal à la valeur d'actif net pour la classe d'actions concernée déterminée conformément aux dispositions de l'article 23 moins toute commission différée de vente ou de rachat tel que décrite dans les documents de vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la société à Luxembourg ou à tout autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions et accompagnée de preuves suffisantes du transfert ou de la cession.»

23. La phrase suivante «Le paiement des indemnités de rachat peut être effectué en toute devise librement convertible tel que décrit dans les documents de vente.» doit être ajoutée comme seconde phrase du troisième paragraphe actuel de l'article vingt et un des statuts et les mots «sera publiée» de la troisième phrase actuelle du troisième paragraphe de l'article vingt et un des statuts doivent être remplacés par les mots suivants « ainsi que les circonstances de son application seront publiées».

24. Le cinquième paragraphe actuel de l'article vingt et un des statuts doit être supprimé.

25. Les mots «tel que décrit dans les documents de vente» doivent être ajoutés à la fin de la dernière phrase de chacun des septième, dixième et treizième paragraphes actuels de l'article vingt et un des statuts.

26. Il doit être ajouté à la fin de la dernière phrase du onzième paragraphe actuel de l'article vingt et un des statuts le texte suivant:

«Pour la période qui permettra à la Société de disposer d'avoirs nécessaires afin de satisfaire les demandes de rachat.»

27. La référence à «la date de la transaction» dans la section A. d) de l'article vingt-trois des statuts doit être remplacée par la référence au «moment d'évaluation» et le point f) de la section A. doit être supprimé, suivi de la renumérotation des deux points suivants.

28. Il doit être ajouté à la section A. de l'article vingt-trois des statuts un nouveau point 3), suivi de la renumérotation des points suivants et de la référence au point 3) dans le point 4), et qui doit avoir la teneur suivante:

«3) Lorsque les investissements de la Société sont cotés sur une bourse et négociés par des teneurs de marchés hors de la bourse sur laquelle les investissements sont cotés, les administrateurs détermineront le marché principal pour les investissements en question qui seront évalués au dernier prix disponible sur ce marché.»

29. Il doit être ajouté au dernier paragraphe de la section A. de l'article vingt-trois des statuts, après les mots «d'autres méthodes d'évaluation», le texte suivant:

«conformément aux principes d'évaluation et procédures généralement acceptés.

30. La section B. d) de l'article vingt-trois des statuts doit être modifiée afin d'avoir la teneur suivante:

«d) d'une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et fixée périodiquement par la Société, et d'autres provisions, le cas échéant, autorisées et approuvées par le conseil d'administration, couvrant notamment les coûts de liquidation et;»

31. Le deuxième paragraphe actuel de l'article vingt-trois des statuts doit être supprimé et une nouvelle section C. doit être ajoutée, suivie de la renumérotation de la section C. actuelle en section D., ayant la teneur suivante:

«C. Les avoirs nets de la Société sont constitués des avoirs de la Société tels que définis ci-avant moins les engagements tels que définis ci-avant au jour d'évaluation auquel la valeur nette des actions est déterminée. Il peut y avoir différentes classes d'actions soumises à différents niveaux de charges et de dépenses et pour les bénéficiaires desquelles la Société peut s'engager dans des contrats spécifiques, détenir des avoirs spécifiques avec des responsabilités ou dépenses spécifiques.

L'allocation pour chacune des classes d'actions émises par la Société change conformément aux règles qui sont établies ci-dessous. Les avoirs et engagements qui sont spécifiques à une classe sont comptabilisés séparément du portefeuille qui est commun à toutes les classes d'actions. Le portefeuille qui doit être commun à chacune des classes d'actions est allouable à chaque classe d'actions en prenant en considération les émissions, les rachats, les distributions, ainsi que les paiements des dépenses spécifiques à chaque classe ou les contributions de produits, de revenus ou réalisations dérivés d'une classe spécifique d'avoirs, étant entendu que les règles d'évaluation définies ci-après sont appliquées mutatis mutandis.

Le pourcentage de la valeur nette du portefeuille commun à allouer à chacune des classes d'actions est déterminé de la manière suivante:

1. Initialement, le pourcentage des avoirs nets du portefeuille commun à allouer à chacune des classes d'actions doit être proportionnel au nombre respectif d'actions pour chaque classe au moment de la première émission d'actions d'une nouvelle classe;

2. Le prix d'émission reçu en contrepartie de l'émission d'actions d'une classe spécifique doit être alloué au portefeuille commun et résulter en l'augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable à la classe d'actions concernée;

3. Si, relativement à une classe d'action, la Société acquiert des avoirs spécifiques ou paie des dépenses spécifiques à une classe (y compris toute portion de dépenses excédant celles payables pour d'autres classes d'actions) ou si la société effectue des distributions spécifiques ou paie un prix de rachat relatif aux actions d'une classe spécifique, la proportion du portefeuille commun attribuable à une telle classe doit être réduite par le coût d'acquisition de ces avoirs spécifiques à une classe, les dépenses spécifiques payées pour le compte de cette classe, les distributions effectuées au regard des actions de cette classe où le prix de rachat payé en contrepartie du rachat des actions de cette classe;

4. La valeur des avoirs spécifiques et le montant des engagements spécifiques, à cette classe sont attribués uniquement à la classe d'actions ou aux classes d'actions auxquelles de tels avoirs ou engagements sont liés et cela doit augmenter ou réduire la valeur nette par action de telle(s) classe ou classes d'actions.

32. L'article vingt-quatre des statuts doit être modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«**Art. 24.** Lorsque la Société offre des actions à la souscription, le prix par action auquel de telles actions sont offertes et vendues est égal à la valeur nette de la classe d'actions concernée telle que définie ci-dessus plus tous autres frais et/ou commissions tel que prévu par les documents de vente. Le prix ainsi déterminé ne doit pas être payé plus tard que onze jours bancaires ouvrables à compter de la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée. Le conseil d'administration est autorisé à accepter les demandes de souscription en nature aux conditions établies par la loi luxembourgeoise et tel que décrit dans les documents de vente.»

33. Il doit être ajouté à l'article vingt-six des statuts un dernier paragraphe ayant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut décider que les dividendes soient automatiquement réinvestis à moins qu'un actionnaire ne requière le paiement des dividendes. Cependant, aucun dividende ne sera distribué si le montant ne dépasse pas 50 dollars des Etats-Unis ou tout autre montant déterminé par le conseil de temps en temps et publié dans les documents de vente de la Société.»

34. Le premier paragraphe de l'article vingt-sept des statuts doit être supprimé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bock, N. Caria, M. Biancarelli, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 décembre 1999, vol. 412, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 1999.

E. Schroeder.

(02531/228/549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

### **RAFAEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.245.

### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GANAU S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 258, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Jean-Raymond Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision du conseil d'administration de la dite société en date du 21 décembre 1999, laquelle décision après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme RAFAEL S.A., R. C. B numéro 61.245, fût constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 20 janvier 1998.

- La société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par dix (10) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société RAFAEL S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société RAFAEL S.A. avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société RAFAEL S.A.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société RAFAEL SA. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 258, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société RAFAEL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-R. Marquillie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 121S, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(03314/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

---

**P.F.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.050.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

*Pour P.F.L. S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(03303/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

---

**P.F.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.050.

L'assemblée générale ordinaire du 21 avril 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 janvier 2000.

*Pour P.F.L. S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(03304/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

---

**RACIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.835.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

RACIS HOLDING S.A.

(03313/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

---



**POWER 100 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.522.

L'assemblée générale statutaire du 17 mars 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 10 janvier 2000.

Pour POWER 100 S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03308/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

---

**POWER 100 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.522.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour POWER 100 S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(03309/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

---

**RIBAMBELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 46, rue de la Toison d'Or.  
R. C. Luxembourg B 37.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 37, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. RIBAMBELLE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(03316/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

---

**ROYAL APPLIANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 53.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 37, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour la S.A. ROYAL APPLIANCE LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(03317/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

---

**SELENE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.  
R. C. Luxembourg B 58.884.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Signature.

(03325/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

---

**R+V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxembourg B 53.899.

*Auszug aus der Verwaltungsratsitzung am 26. Oktober 1999*

1. Herr Dr Förterer erklärt die Niederlegung seines Amtes als Vorsitzender des Verwaltungsrates und als Mitglied des Verwaltungsrates zum 26. Oktober 1999.

2. Herr Meyer erklärt die Niederlegung seines Amtes als stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates und als Mitglied des Verwaltungsrates zum 26. Oktober 1999.

3. Der Verwaltungsrat wählt Herrn Rainer Sauerwein zu seinem neuen Vorsitzenden und Herrn Rainer Neumann zu dessen Stellvertreter.

4. Gemäss Satzung der R+V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A. und gemäss des Luxemburger Gesellschaftsrechtes wird Herr Hans-Christian Marschler, Versicherungsgesellschaftsleiter, wohnhaft in Wiesbaden (Deutschland) durch Zuwahl (Kooptation) zum Verwaltungsratsmitglied für die Restlaufzeit des Mandats von Herrn Meyer bis zum 31. Dezember 2001 gewählt. Der Verwaltungsrat schlägt der Generalversammlung vor, diese Zuwahl anlässlich der nächsten ordentlichen Sitzung zu bestätigen.

5. Da das Mandat von Herrn Dr Förterer nicht ersetzt wird, besteht der Verwaltungsrat künftig aus 4 Mitgliedern.

Luxembourg, den 21. Dezember 1999.

R+V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.

Schulz Kunte

Geschäftsführer Handlungsbeauftragte

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 530, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(03322/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SAINT QUENTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.035.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

*Pour SAINT QUENTIN S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(03323/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SAINT QUENTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.035.

L'assemblée générale statutaire du 3 mai 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 10 janvier 2000.

*Pour SAINT QUENTIN S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(03324/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 7 janvier 2000*

Madame Sylvie Theisen est nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

SMET S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(03329/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**WALLERICH-LUX S.A., Société Anonyme  
(anc. SIENA S.A.).**

Siège social: Dudelange, 147, route de Burange.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 21 septembre 1999, enregistré à Capellen en date du 23 décembre 1999, vol. 417, fol. 55, case 4:

que l'assemblée a décidé de changer la dénomination sociale en WALLERICH-LUX S.A. et par conséquent le premier alinéa de l'article premier des statuts aura dorénavant la teneur suivante: «Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui devieront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de WALLERICH-LUX S.A.;

que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de Luxembourg à Dudelange et par conséquent le troisième alinéa de l'article premier des statuts aura dorénavant la teneur suivante: «Le siège social est établi à Dudelange.»;

que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social à Dudelange, 147, route de Burange;

que l'assemblée a décidé de changer l'objet social de la société et par conséquent l'article deux des statuts aura dorénavant la teneur suivante: «La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays:

- la construction métallique, serrurerie, chaudronnerie, l'entretien d'usine, toutes installations industrielles, tous travaux similaires ou connexes s'y rapportant directement ou indirectement;

- la création, l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous établissements et ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées, ainsi que l'achat et la location d'immeubles destinés à l'exploitation commerciale;

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation, de groupement d'intérêt économique ou autrement;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.»;

que l'assemblée a décidé d'accepter la démission des administrateurs de la société actuellement en place et leur a accordé décharge pour l'accomplissement de leur mandat;

que l'assemblée a décidé de nommer trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean-Marc Wallerich, cadre de société, demeurant à L-3429 Dudelange, 147, route de Burange;

- Monsieur Thierry Wallerich, cadre de société, demeurant à F-57100 Thionville, 5, chemin Chaudebourg;

- Monsieur Alain Wallerich, cadre de société, demeurant à F-57970 Inglande, 12, route de Kédange.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 janvier 2000.

A. Biel.

(03327/203/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**WALLERICH-LUX S.A., Société Anonyme  
(anc. SIENA S.A.).**

Siège social: Dudelange, 147, route de Burange.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
(03328/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**PLASTICHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

—  
ACTE RECTIFICATIF

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire, résidant à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

I) La société anonyme LEXICON HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.408,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 décembre 1999.

II) La société anonyme SOCIETE FINANCIERE DES PLASTIQUES S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.031,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Robert Bartolini, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 décembre 1999.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont exposé et requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des déclarations suivantes:

Que suivant acte reçu par le ministère du notaire soussigné en date du 17 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 du 17 juillet 1998, les comparantes ont constitué une société anonyme sous la dénomination de PLASTICHE S.A.

Que ledit acte reproduit à l'inverse le nombre d'actions apportées en libération du capital social par les souscripteurs respectifs. Qu'il y a lieu de lire ainsi qu'il suit:

«Toutes les actions ont été intégralement libérées de la manière suivante:

a) par la société LEXICON HOLDINGS S.A., prédésignée, moyennant l'apport de vingt-trois mille quatre cents (23.400) actions de la société de droit belge ALMANIJ N.V., ayant son siège social à B-2000 Antwerpen (Belgique), Schoenmarkt, 33, d'une valeur totale de BEF 57.330.000,- (cinquant-sept millions trois cent trente mille francs belges),

b) par la société SOCIETE FINANCIERE DES PLASTIQUES S.A., prédésignée, moyennant l'apport de treize mille sept cent quarante-trois (13.743) actions de la prédite société de droit belge ALMANIJ N.V., d'une valeur totale de BEF 33.670.350,- (trente-trois millions six cent soixante-dix mille trois cent cinquante francs belges).»

Que toutes les autres stipulations de l'acte du 17 avril 1998 restent inchangées, y compris celles relatives à la souscription des actions.

Le notaire instrumentant est chargé de procéder aux publications requises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé : J.-R. Bartolini, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

M. Walch.

(03333/233/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SOCIETE FINANCIERE TRANSCONTINENTALE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1220 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.252.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(03334/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SFIS, SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE DU SUD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03345/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MALTERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.414.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 janvier 2000*

Il résulte du conseil d'administration du 7 janvier 2000 que la démission de Monsieur Cornelius Bechtel de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, avec effet immédiat.

Monsieur Klaus Krumnau, demeurant à 8, rue Principale, L-8383 Koerich, a été nommé administrateur de la société, avec effet immédiat.

La ratification de la nomination de Monsieur Klaus Krumnau, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(03338/729/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SOFICAM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 29.301.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 39 du 13 février 1989. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 622 du 7 décembre 1995 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 du 10 octobre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

SOFICAM S.A.

Signature

(03339/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

H. R. Luxemburg B 36.978.

*Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Oktober 1999*

*Verwaltungsrat:*

Neuer Verwaltungsrat mit Wirkung zum 18. Oktober 1999:

Günther Fernbach, Bereldingen, Administrateur-délégué;

Anja Fernbach, Bereldingen;

Kathrin Fernbach, Bereldingen.

Alle Personen nehmen die Ernennung an.

Luxembourg, den 18. Oktober 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Unterschrift.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(03340/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SONNTAG-CLEMENT ARMAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5810 Hesperange, 28A, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 27.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 37, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. SONNTAG-CLEMENT ARMAND*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(03343/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SOPROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Bonnevoie, 21, rue Auguste Charles.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 13 décembre 1999, enregistré à Capellen en date du 13 décembre 1999 et d'un acte de dissolution reçu par le prédit notaire Aloyse Biel en date du 13 décembre 1999, enregistré à Capellen en date du 13 décembre 1999, vol. 417, fol. 42, case 8:

que l'assemblée a décidé d'approuver la gestion du liquidateur et les comptes de liquidation;

que l'assemblée a donné décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au commissaire-vérificateur et au liquidateur de leur mission;

que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant le délai légal de cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 janvier 2000.

A. Biel.

(03344/203/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.



**SOPROTEC S.A., Société de promotion et développements techniques.**

Siège social: L-4601 Differdange, 18, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 25.851.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 12 janvier 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 14 janvier 2000, vol. 847, fol. 42, case 12.

L'assemblée générale a décidé de changer l'objet social avec refonte de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet:

le négoce international en produits industriels et de grande consommation;

agent commercial pour le compte de tiers;

l'achat, la vente et la location d'immeubles pour son propre compte tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

la prise de participations financières dans toutes affaires pouvant contribuer directement ou indirectement au développement de l'entreprise et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination sociale en SOPROCOM S.A., Société de promotion, commerce et communication.

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège de Luxembourg à Differdange.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour tenir compte des points 2.- et 3.- de l'ordre du jour, article qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOPROCOM S.A., Société de promotion, commerce et communication.

Cette société aura son siège social à Differdange.

La société est constituée pour une durée indéterminée.»

L'assemblée générale a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-4601 Differdange, 18, avenue de la Liberté.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 14 janvier 2000.

R. Schuman.

(03345/237/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**SOPROTEC S.A., Société de promotion et développements techniques.**

Siège social: L-4601 Differdange, 18, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 25.851.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

(03346/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**API S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

## STATUTS

L'an deux mille, le sept janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Jean-Luc Legrand, carrossier-tôlier, demeurant à F-57110 Elzange, 8, rue de Picardie.

2. Daniel Ledig, indépendant, demeurant à F-57110 Koenigsmaker, 1, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée API S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la vente, l'import, l'export de véhicules neufs et d'occasion, la location et la vente d'occasion, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se

rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions de douze mille cinq cents francs (12.500,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur. Toutefois elles resteront nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social souscrit.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générales les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Jean-Luc Legrand, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
2.- Daniel Ledig, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,- LUF) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ quarante-sept mille francs (47.000,- LUF).

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2001.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).  
Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Jean-Luc Legrand, carrossier-tôlier, demeurant à F-57110 Elzange, 8, rue de Picardie.
2. Daniel Ledig, indépendant, demeurant à F-57110 Koenigsmaker, 1, rue de l'Eglise.
3. Nathalie Barozzi, sans état, épouse de Jean-Luc Legrand, demeurant à F-57110 Elzange, 8, rue de Picardie.

*Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

Monique Kieffer, comptable, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Legrand, D. Ledig, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2000, vol. 463, fol. 19, case 8. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 janvier 2000.

R. Arrensdorff.

(03375/218/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2000.

**ALL PROPERTIES VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, acting in his capacity as managing director.

2. ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI, here represented by Mr Jan A.J. Bout, prenamed, acting in his capacity as director.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of ALL PROPERTIES VENTURES S.A.

**Art. 2.** The registered offices are in Luxembourg City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR), represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### Management - Supervision

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### General Meeting

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 1st Wednesday of March at 9.00 a.m. and for the first time in 2001.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### Business Year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2000.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

#### Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Expenses

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and ninety thousand eight hundred seventy-seven Luxembourg francs (1,290,877.- LUF).

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

#### Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., prenamed, one hundred and sixty shares . . . . .	160
2. ALPMANN HOLDINGS LIMITED, prenamed, one hundred and sixty shares . . . . .	160
Total: three hundred and twenty shares . . . . .	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand EUR (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1. - The company's address is fixed at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II (B.P. 653 L-2016 Luxembourg).  
2. - The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2005:

- TYNDALL MANAGEMENT S.A., prenamed,
- ALPMANN HOLDINGS LIMITED, prenamed,
- LUXOR SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3. - The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2005:

FIDUCIAIRE MTA ACCOUNTANTS, having its registered office in Dudzelestraat 32, B-8300 Knokke-Heist.

4. - The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

#### Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote TYNDALL MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jan A.J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2. ALPMANN HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Jan A.J. Bout, prénommé, agissant en sa qualité de directeur.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une Société Anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de ALL PROPERTIES VENTURES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de mars à 11.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2000.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept mille francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
2. ALPMANN HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
Total: trois cent vingt actions . . . . .	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II (B.P. 653 L-2016 Luxembourg).
2. - Sont appelées aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005:
  - a) TYNDALL MANAGEMENT S.A., préqualifiée,
  - b) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, préqualifiée,
  - c) LUXOR SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI.
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005: FIDUCIAIRE MTA ACCOUNTANTS, ayant son siège social à Dudzelestraat 32, B-8300 Knokke-Heist.
4. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires TYNDALL MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A.J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 16, case 1. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 janvier 2000.

G. Lecuit.

(03374/220/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2000.

**TRANSFILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 19.252.

—  
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

SOCFINASIA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,  
ici représentée par Monsieur Daniel-Louis Deleau, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 17 décembre 1999 à Luxembourg,  
laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée TRANSFILUX S.A., société anonyme holding de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 19.252, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume, ci-après nommée la «Société»,  
a été constituée aux termes par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1982, publié au Mémorial C, numéro 142 du 28 juin 1982; et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par-devant le notaire instrumentaire, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 9 du 6 janvier 1996, page 388.

Que le capital social de la Société est fixé à LUF 310.000.000,- (trois cent dix millions de francs luxembourgeois), divisé en 93.940 (quatre-vingt-treize mille neuf cent quarante) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par:

- Monsieur Dominique De Ghellinck, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

- Que le registre des actionnaires de la Société a été annulé en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire présent acte.

Signé: D. L. Deleau, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 121S, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

J. Delvaux.

(03352/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**TRANSAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1999, vol. 530, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(03351/513/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**TAVY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 42.758.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 1999*

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique fiscal, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Fernand Entringer, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(03347/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**TRIDEX A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.871.

L'assemblée générale statutaire du 9 mai 1997 a ratifié la décision du conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Dirk Van Reeth en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 7 janvier 2000.

Pour TRIDEX A.G.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03353/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**TRIDEX A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.871.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour TRIDEX A.G.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(03354/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.482.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 janvier 2000*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. tenue à Luxembourg, le 12 janvier 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Cornelius Bechtel en tant qu'administrateur en date du 12 janvier 2000, et de lui accorder décharge pleine et entière pour la durée de son mandat se terminant le 12 janvier 2000;
- décision a été prise de nommer M. Klaus Krumnau, demeurant à 8, rue Principale, L-8383 Koerich comme nouvel administrateur de la société avec effet le 12 janvier 2000, et pour prendre fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03362/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

**VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 31.153.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 375 du 16 décembre 1989, statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 468 du 11 octobre 1993, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 93 du 14 mars 1994, et en date du 3 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 9 décembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

VIOOLTJE INVESTERING S.A.

Signature

(03361/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2000.



**GALUX S.A.H., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.771.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 mars 2000 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

- Conversion en Euro (loi du 10 décembre 1998):  
Autorisation au conseil d'administration
  - de convertir en Euro tant le capital social que le capital autorisé
  - au besoin, de procéder à une (des) augmentation(s) de capital
  - d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
  - en conséquence, d'adapter les statuts de la société

(00634/008/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**MONEY PLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
H. R. Luxembourg B 30.424.

Die Anteilhaber der MONEY PLUS, SICAV, bestehend aus den Teilfonds Money Plus Euro Money Market und Money Plus USD Money Market, werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 22. März 2000 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bestätigung der Verlegung des Sitzes der Gesellschaft  
Mit Wirkung vom 1. Dezember 1999 wurde der Sitz der Gesellschaft verlegt. Der Sitz der Gesellschaft ist nunmehr 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
2. Bestätigung der Delegation der Anlageberatung  
Mit Wirkung vom 1. Dezember 1999 hat die DEUTSCHE BANK BELGIEN S.A., Lange Gasthuisstraat 9, B-2000 Antwerpen, die Anlageberaterfunktion für die Investmentgesellschaft auf die DWS INVESTMENT S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, delegiert.
3. Bestätigung der Übertragung der Administrationsfunktion  
Mit Wirkung vom 1. Dezember 1999 hat die CREDIT LYONNAIS BELGIUM S.A., 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, die Administrationsfunktion für die Investmentgesellschaft auf die DWS INVESTMENT S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, übertragen.
4. Bestätigung der Bestellung von KPMG als Wirtschaftsprüfer  
Mit Wirkung vom 1. Dezember 1999 wurde die KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Wirtschaftsprüfer für die Investmentgesellschaft bestellt.
5. Änderungen im Verwaltungsrat  
Mit Wirkung vom 22. März 2000 scheidet Herr Philippe Cloes und Herr Pascal Grundrich aus dem Verwaltungsrat aus.  
Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden an ihrer Stelle bestellt:  
Herr Udo Behrenwaldt, Geschäftsführer DWS INVESTMENT, G.m.b.H., Frankfurt am Main;  
Herr Oliver Behrens, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied DWS INVESTMENT S.A., Luxembourg.
6. Änderungen in der Geschäftsführung  
Mit Wirkung vom 22. März 2000 wird Herr Oliver Behrens zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt.
7. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
8. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. November 1999
9. Entlastung des Verwaltungsrates
10. Verwendung des Jahresergebnisses
11. Verschiedenes

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 15. März 2000 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäss einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2000.

(00647/000/49)

*In Vertretung für den Verwaltungsrat*  
DWS INVESTMENT S.A.

**LION BELGIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
H. R. Luxemburg B 43.046.

Die Anteilhaber der LION BELGIUM, SICAV, bestehend aus den Teilfonds Lion Belgium Cash, Lion Belgium Fixed Income und Lion Belgium Belbonds, werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 22. März 2000 um 14.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bestätigung der Verlegung des Sitzes der Gesellschaft  
Mit Wirkung vom 1. Dezember 1999 wurde der Sitz der Gesellschaft verlegt. Der Sitz der Gesellschaft ist nunmehr 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg.
2. Bestätigung der Delegation der Anlageberatung  
Mit Wirkung vom 1. Dezember 1999 hat die DEUTSCHE BANK BELGIEN NV/S.A., 17, rue Marnix, B-1150 Brüssel, die Anlageberaterfunktion für die Investmentgesellschaft auf die DWS INVESTMENT S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, delegiert.
3. Bestätigung der Übertragung der Administrationsfunktion  
Mit Wirkung vom 1. Dezember 1999 hat die CREDIT LYONNAIS BELGIUM S.A., 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, die Administrationsfunktion für die Investmentgesellschaft auf die DWS INVESTMENT S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, übertragen.
4. Bestätigung der Bestellung von KPMG als Wirtschaftsprüfer  
Mit Wirkung vom 1. Dezember 1999 wurde die KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, zum Wirtschaftsprüfer für die Investmentgesellschaft bestellt.
5. Änderungen im Verwaltungsrat  
Mit Wirkung vom 22. März 2000 scheiden Herr Philippe Cloes und Herr Pascal Grundrich aus dem Verwaltungsrat aus.  
Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden an ihrer Stelle bestellt:  
Herr Udo Behrenwaldt, Geschäftsführer DWS INVESTMENT, G.m.b.H., Frankfurt am Main;  
Herr Oliver Behrens, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied DWS INVESTMENT S.A., Luxemburg.
6. Änderungen in der Geschäftsführung  
Mit Wirkung vom 22. März 2000 wird Herr Oliver Behrens zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt.
7. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
8. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. November 1999
9. Entlastung des Verwaltungsrates
10. Verwendung des Jahresergebnisses
11. Verschiedenes

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 15. März 2000 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäss einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2000.  
(00648/000/49)

*In Vertretung für den Verwaltungsrat*  
DWS INVESTMENT S.A.

**MARCOMARD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 34.287.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 mars 2000 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (00394/534/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 6.307.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu au siège social de la banque, immeuble L'«Indépendance», 69, route d'Esch, Luxembourg, le mardi 28 mars 2000 à 10.30 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts et de déposer leurs titres pour le 22 mars 2000 au plus tard à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché.

Les procurations devront être déposées à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché au plus tard le 24 mars 2000.

Luxembourg, le 23 février 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*  
F. Narmon  
Président

I (00548/006/26)

**EPIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 44.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu le 7 avril 2000 à 9.00 heures au cabinet de Maître Frank Baden sis 17, rue des Bains à L-1724 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (499.980.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de six milliards de francs luxembourgeois (6.000.000.000,- LUF), représenté par 6.000 actions sans désignation de valeur nominale à celui de cinq milliards cinq cents millions vingt mille francs luxembourgeois (5.500.020.000,- LUF), représenté par 6.000 actions sans désignation de valeur nominale par remboursement des actionnaires au prorata de leur participation dans la société.
2. Annulation du capital autorisé.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Une première assemblée générale extraordinaire, contenant le même ordre du jour et tenue en date du 24 février 2000, n'avait pu valablement délibérer faute d'avoir atteint le quorum de présence requis.

Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire à tenir en date du 7 avril 2000 délibérera valablement quelle que soit la portion de capital présente ou représentée.

C. Blondeau      N. Gaffine  
Administrateur    Administrateur

I (00595/000/26)

**BAGNADORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.825.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 27 mars 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Autorisation au conseil d'administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social et du capital autorisé en Euro, d'augmenter le capital social et le capital autorisé, d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence
7. Divers.

I (00613/534/20)

*Le Conseil d'Administration.***FRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.865.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 27 mars 2000 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Autorisation au conseil d'administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social et du capital autorisé en Euro, d'augmenter le capital social et le capital autorisé, d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence
6. Divers.

I (00614/534/19)

*Le Conseil d'Administration.***SURFACE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 36.727.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 mars 2000 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (00649/506/17)

*Le Conseil d'Administration.***TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.177.

The quorum requirement of fifty per cent of the shares in issue was not satisfied at the first Extraordinary General Meeting of Shareholders of TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS (the «Company») held on March 3, 2000 at the registered office of the Company.

Notice is therefore hereby given that a

## SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of the Company will be held at the registered office of the Company on April 11, 2000 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Change of the Company's name from TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS into FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS with effect at such date during the year 2000 as the Board of Directors shall determine but not later than six months after the date of the shareholders' approval of this change («the Effective Date»);
2. To amend article 1 of the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles») with effect from the Effective Date, so as read as follows:  
«There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS.»
3. To authorise the Board of Directors to appoint any one of its members or the General Manager of the Company to appear before a notary to record the effectiveness of the change to the Company's name and of the amendment to Article 1 of the Articles as aforesaid and to take all necessary steps relating to such change of name.
4. To amend, inter alia, Articles 4, 5, 6, 8, 11, 12, 14, 16, 19, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29 and 30 of the Articles, such amendments relating mainly to the following matters:
  - To provide for the possibility for the Board of Directors to determine specific features of classes and sub-classes of shares;
  - To specify that dividends shall be forfeited within five years and shall revert to the relevant class or sub-class of the Company;
  - To specify that bearer shares may be converted into registered shares whereas registered shares may not be converted into bearer shares;
  - To update the rules governing entries in the register of shareholders;
  - To clarify the rules on ownership applicable to shares in the Company;
  - To provide that the shareholder's address is deemed to be at the registered office of the Company if the registered address is no longer valid;
  - To clarify the rights of the Company in respect of joint owners of shares;
  - To specify that the Board may restrict or prevent the ownership of shares in the Company if the intended holding results in a breach of Luxembourg or foreign laws or regulations or may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders and to amend the definition of the term «U.S. person»;
  - To specify the validity of a proxy in respect of reconvened shareholders' meeting and introduce the possibility to use electronic means for appointing a proxy;
  - To introduce the possibility for the Board to use electronic means for appointing a proxy and attend a meeting by teleconference, and to clarify the rules governing circular resolutions;
  - To permit the Board to delegate any of its powers to committees;
  - To clarify the allocation rules applicable to assets and liabilities of classes and sub-classes of shares and to delete, in anticipation of an expected change of the law of 30th March, 1988, the provision stating explicitly that «all liabilities, whatever pool they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Corporation as a whole»;
  - To clarify the rules governing the delegation of the Directors' power of signature to any other person;
  - To permit the suspension of redemption and conversion requests until settlement of a prior transaction involving the shares to be either redeemed or converted and receipt of appropriate documentation;
  - To authorise the suspension of redemptions if the requests for redemptions received on a valuation day exceed 10% of the shares of a class or classes related to a pool of assets;
  - To authorise the payment of redemption proceeds after 7 bank business days if in exceptional circumstances the liquidity of the shares is not sufficient;
  - To authorise the Board of Directors to delegate the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto;
  - To update the rules relating to the suspension of the determination of the net asset value of shares;
  - To add provisions to the text detailing the liabilities of the Company;
  - To authorise the Board of Directors to make the final decision on the applicable exchange rate in respect of dividends declared, and to decide the automatic reinvestment of dividends in certain circumstances;
  - To clarify the rules governing shareholders' meeting in the event of a merger between classes of shares.

A draft, subject to amendments as may be required by the competent supervisory authority, of the restated Articles is available for inspection at the registered office of the Company and a copy thereof will be sent to Shareholders, free of charges, upon request.

Shareholders are advised that for this Extraordinary General Meeting, no quorum will be required and decisions in favour of any resolution must be approved by at least 75% of the shareholders present or represented at this extraordinary meeting.

Holders of registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form enclosed of proxy to the offices of TEMPLETON GLOBAL STRATEGIC SERVICES S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, not later than April 5, 2000 at 5.00 p.m.

Holders of bearer Shares who wish to attend the Meeting or vote at the Meeting by proxy should deposit their Share certificates with CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, not later than April 5, 2000 at 5.00 p.m. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting.



Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Company on April 11, 2000, at 11.00 a.m. will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 12.00.

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest TEMPLETON office:

Brussels Tel. (32) 2 743 3200 Fax (32) 2 743 3228	Nassau Tel. (1) 242 362 4600 Fax (1) 242 362 5281	Paris Tel. (33) 1 40 73 86 00 Fax (33) 1 40 73 86 10	Milan Tel. (39) 02 620 281 Fax (39) 02 290 60736
Frankfurt Tel. (49) 69 272 23 272 Tel. 0800-0738002 (from Germany only) Tel. 0660-5911 (from Austria only) Fax (49) 69 272 23 120	Buenos Aires Tel. (54) 11 4313 0848 Fax (54) 11 4313 0885	Stockholm Tel. (468) 545 01230 Fax (468) 611 5155	Taipei Tel. (886) 2 776 1881 Fax (886) 2 776 1883
Luxembourg Tel. (352) 46 66 67 212 Fax (352) 22 21 60	Madrid Tel. (3491) 426 3600 Fax (3491) 577 1857	Edinburgh Tel. (44) 131 469 4000 Tel. 0800 305306 (UK only) Fax (44) 131 228 4506	Hoofddorp (NL) Tel. (31) 23 568 7000 Fax (31) 23 568 7070
		Johannesburg Tel. (27) 11 484 1136 Fax (27) 11 484 5595	

I (00656/755/98)

The Board of Directors.

**INT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.269.

The Shareholders of INT FINANCE S.A. are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders to be held at the registered office on *March 27, 2000* at 5.00 p.m. to deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Acceptance of the resignation of Mrs Ariane Slinger as Director;
2. Acceptance of the resignation of Mrs Christelle Ferry as Director;
3. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Director and Managing-Director;
4. Discharge to the Directors and the Managing-Director for their services;
5. Appointment of three new Directors;
6. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED as Statutory Director;
7. Discharge to the Statutory Auditor;
8. Appointment of a new Statutory Auditor;
9. Transfert of the registered office of the company;
10. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

I (00681/710/27)

Signatures  
The Board of Directors

**WIRLY-I.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.106.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *17 mars 2000* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999

3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

II (00033/795/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 mars 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

II (00034/795/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**G.M.P. GROUP, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 mars 2000 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers.

II (00035/795/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**JAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 69.522.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 mars 2000 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

II (00134/795/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.374.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 mars 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

II (00135/795/16)

*Le Conseil d'Administration.***GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.156.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2000 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00150/795/17)

*Le Conseil d'Administration.***CINKIMCO S.A., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 21.033.

Die Aktionäre werden hiermit zur

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 17. März 2000 um 15.30 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 1999.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, die notwendigen Formalitäten zur Umwandlung des gezeichneten Kapitals und des genehmigten Kapitals in Euro vorzunehmen, das gezeichnete und das genehmigte Kapital zu erhöhen, den Nominalwert der Aktien anzupassen oder abzuschaffen und die Satzungen dementsprechend anzupassen.
6. Verschiedenes.

II (00255/534/21)

*Der Verwaltungsrat.***SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.  
R. C. Luxembourg B 17.638.

Les actionnaires sont invités d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 mars 2000 à 17.00 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Modification des statuts.
2. Augmentation du capital pour le porter par incorporation de réserves disponibles à 972.000,- euros.  
Le capital autorisé est établi à 1.500.000,- euros.  
Le projet des statuts est à la disposition des actionnaires sur demande.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au moins trois jours avant l'assemblée dans une banque de la place ou auprès de notre secrétariat.

II (00396/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**NADHA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 15.215.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 mars 2000 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapport du liquidateur et décharge aux administrateurs et commissaire
- nomination d'un commissaire à la liquidation
- fixation de la date de l'Assemblée de clôture.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2000 n'a pas pu délibérer sur les mêmes points mis à l'ordre du jour, faute de quorum.

II (00397/560/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.471.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mars 2000 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00462/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**ECUPAR, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.918.

**I. CONVOCATION**

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

(l'«Assemblée») de ECUPAR, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, le 16 mars 2000 à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société ECUPAR en EUROBLI FUND.
2. Transformation de la structure actuelle de la SICAV en une SICAV à compartiments multiples, et transfert de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de la Société au compartiment EUROBLI FUND - 1.
3. Refonte des Statuts de la Société suite aux modifications de dénomination et adoption de la version coordonnée des Statuts.
4. Fixation de la date d'entrée en vigueur des résolutions prises ci-avant.
5. Divers.

\* \* \*

L'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée sera convoquée et celle-ci délibérera valablement quelle que soit la partie du capital représentée par les actionnaires présents ou représentés.

Les points de l'ordre du jour devront être approuvés par une majorité des deux tiers au moins des actionnaires présents ou représentés.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 8 mars 2000.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé pour le 9 mars 2000 leurs titres, soit au siège social de la Société, soit aux guichets des établissements suivants, où des formules de procuration sont disponibles:

- au Luxembourg: PARIBAS LUXEMBOURG  
10A, boulevard Royal  
L-2093 Luxembourg;
- en Belgique: BACOB BANQUE S.C.  
25, rue de Trèves  
B-1040 Bruxelles;  
BANQUE ARTESIA S.A.  
30, boulevard du Roi Albert II  
B-1000 Bruxelles;  
CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.  
44, boulevard Pachéco  
B-1000 Bruxelles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent au plus tard pour le 13 mars 2000, informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration, de leur intention d'assister à l'Assemblée.

\* \* \*

A compter de la date d'effet des différents changements, les actionnaires de la société EUROBLI FUND bénéficieront d'une structure à compartiments multiples. Une telle structure permettra aux actionnaires de pouvoir passer d'un compartiment à un autre en bénéficiant de taux réduits. Vis-à-vis des tiers, la Société constitue une seule et même entité juridique, et tous les engagements lieront la Société toute entière, quelle que soit la masse d'avoirs nets à laquelle ces dettes sont attribuées, à moins qu'il n'en ait été autrement convenu avec les créanciers concernés.

La commission de souscription applicable au compartiment EUROBLI FUND - 1 reste identique, à savoir 1 % et restera acquise aux institutions financières effectuant le placement des actions du compartiment. Par ailleurs, la commission de rachat de 1 % ne sera plus d'application lors du rachat des actions du compartiment EUROBLI FUND - 1.

En cas de conversion d'actions d'un compartiment vers un autre compartiment au sein de la Sicav EUROBLI FUND, une commission de conversion ne sera imputée que si le taux de la commission payée lors de la souscription dans le compartiment initial est inférieur à celui du compartiment vers lequel se fait la conversion.

La commission du Conseiller en Investissement, à savoir ECUPAR CONSEIL S.A., applicable au compartiment EUROBLI FUND - 1 restera de 1 % par an payable trimestriellement et calculée sur la base de la moyenne des actifs nets du compartiment pour le trimestre considéré.

Le paiement des actions souscrites et le remboursement du produit du rachat des actions s'effectueront le troisième jour ouvrable qui suit le «jour d'évaluation» (et non plus dans les cinq jours ouvrables).

## II. ADAPTATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement du compartiment EUROBLI FUND - 1 sera libellée de la façon suivante:

L'objectif essentiel du compartiment est de procurer à ses actionnaires une valorisation aussi élevée que possible des capitaux investis grâce à des placements en valeurs mobilières.

Les actifs du compartiment EUROBLI FUND - 1 seront investis en valeurs mobilières et principalement en obligations émises par des émetteurs européens et libellés en devises d'un des pays européens.

Le compartiment pourra également détenir à titre accessoire des liquidités. Les liquidités pourront être placées en d'autres devises que l'EURO.

Les actifs du compartiment sont soumis aux fluctuations du marché ainsi qu'aux risques inhérents à tout investissement en valeurs mobilières et la réalisation des objectifs du compartiment ne peut de ce fait être garantie.

\* \* \*

Les actionnaires n'approuvant pas les adaptations mentionnées ci-dessus ont la possibilité de sortir sans frais pendant une période d'un mois à compter de la date effective du transfert qui sera décidée lors de l'Assemblée Générale et publiée dans la presse financière.

Chaque actionnaire pourra obtenir gratuitement, sur simple demande, un projet des nouveaux statuts et du prospectus au siège social de la Société ainsi qu'aux établissements mentionnés ci-dessus.

II (00517/755/81)

*Le Conseil d'Administration.*

### **CHEFILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 21.300.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra devant notaire au siège social le *16 mars 2000* à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société;
2. Le cas échéant, nomination de COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II (00518/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*



**VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.919.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav VESPER à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 17 mars 2000 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00519/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**PORTRAIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 59.123.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 16 mars 2000 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00524/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**DOUSHAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 41.199.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 mars 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Conversion de la devise du capital de Francs Luxembourgeois en Euros à partir de l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

II (00531/005/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ICTINOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.840.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 mars 2000 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Nominations statutaires.
5. Conversion de la devise du capital de Lires Italiennes en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
6. Divers.

II (00532/005/19)

*Le Conseil d'Administration.***ORCO HOTEL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.655.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 291, route d'Arlon à Luxembourg, le 15 mars 2000 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du Rapport du Conseil d'Administration.
2. Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 1999.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
4. Décision quant à la poursuite des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à accorder aux organes de la société.
7. Mandat des administrateurs et commissaire.
8. Conversion rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2000 du capital social et du capital autorisé en Euro.
9. Divers.

II (00540/507/22)

*Le Mandataire de la Société  
Signature***ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.996.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 291, route d'Arlon à Luxembourg, le 16 mars 2000 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du conseil d'administration sur les opérations de la société.  
Présentation du rapport du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 1999.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.
5. Mandat des administrateurs et commissaire.
6. Conversion rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2000 du capital social et du capital autorisé en Euro.
7. Divers.

II (00541/507/20)

*Le Mandataire de la Société  
Signature***HOLDING BERGHEIJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 23.623.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 10.00 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00558/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

**MAREPIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 39.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 10.10 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.
2. Changement de nom.

II (00559/003/13)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CASPER NUET PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 53.469.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 10.25 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00560/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OMEGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 47.070.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 10.30 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00561/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KOMADEUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 57.631.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 10.20 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00562/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NEIGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 58.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 10.55 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00563/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WEMARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 45.565.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 10.35 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00564/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IMMO-GARPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 40.882.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 10.40 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.
2. Changement de nom.

II (00565/003/13)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JARBAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 57.324.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 10.15 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00566/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 61.556.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 11.00 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00567/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 41.913.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 mars 2000 à 11.10 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00568/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 56.715.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *21 mars 2000* à 10.45 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

II (00569/003/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DEUTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 60.996.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *16 mars 2000* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la non tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 1997.
4. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs et décharge à accorder aux Administrateurs démissionnaires.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
6. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
7. Divers.

II (00593/005/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**L P A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 22.716.

Les actionnaires de L P A S.A. sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

pour le jeudi *16 mars 2000*, à 14.00 heures, au siège social de la société: 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du liquidateur.
2. Nomination d'un commissaire-vérificateur.
3. Fixation de la date du 2 mai comme date pour une assemblée supplémentaire des actionnaires devant décider sur la clôture de la liquidation.

II (00594/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---